



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-huit mars deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ,

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Franck COUDRAY à Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Sylvain FLOGNY à Monsieur Jacques GLENEAUD, Monsieur Rudy BESSARD à Monsieur Gilles DEVICQ

Absents excusés : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Philippe CHANABAUD

Absents : Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Jean-Claude ABADIE

Monsieur Philippe CHANABAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude ABADIE. Toutefois, en l'absence de ce-dernier, ce pouvoir n'a pu s'exercer.

Le Conseil Municipal a été convoqué une première fois, pour une réunion le 28 mars 2023. Or, celle-ci n'a pu se tenir faute de quorum. Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée a été à nouveau convoquée, à trois jours au moins d'intervalle, soit pour le 3 avril 2023, sur la base du même ordre du jour.

Dans ces conditions, il est établi que le Conseil Municipal peut, ce jour, délibérer sans quorum.

Date de la convocation : 28/03/2023	Nombre de votants	14
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	02
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	12
23	Pour	12
Nombre de membres présents	Contre	00
11		
Nombre de procuration		
03		

23.27 - Fixation des tarifs municipaux

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur la revalorisation des tarifs municipaux.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en dates du 10 janvier et du 15 mars 2023,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux services municipaux,

Considérant que le Conseil Municipal doit annuellement se prononcer sur les tarifs des services municipaux,

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs des services municipaux,

TARIFS 2023				Date d'entrée en vigueur
RESTAURANT SCOLAIRE				Nouveaux tarifs applicables au 01/09/2023
Repas enfant		3,05		
Repas personnel communal		4,40		
Repas adulte		5,60		
Repas pour les tiers		9,00		
Repas seniors (72 ans et +)		4,30		
SIMENON				Nouveaux tarifs applicables à compter du caractère exécutoire de la délibération
TARIFS	COMMUNE (hors assos)	ASSOS COMMUNE	HORS COMMUNE	
Forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)				
	393	gratuit	561	
Forfait 1 jour (de 9h à 22h en semaine)				
	281	gratuit	404	
Location pour activité lucrative / heure				
	13,00	gratuit	19,00	
Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante				
Quelle que soit la durée de location et le domicile du preneur		1 000,00		
SALLE DU PETIT POUCKET (40 places)				
TARIFS	COMMUNE (hors assos)	ASSOS COMMUNE	HORS COMMUNE	
Forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)				
	101	gratuit	146	
Forfait 1 jour (de 9h à 22h en semaine)				
	67	gratuit	107	
Location pour activités lucratives / heure				
	7,00	gratuit	13,00	
Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante				
Quelle que soit la durée de location et le domicile du preneur		1 000,00		
SALLE DES FRENES				
TARIFS	ASSOS COMMUNE UNIQUEMENT			
Salle	gratuit			
MAISON DES ASSOCIATIONS (ex-bibliothèque, rue de l'Ancienne Poste) Yole, Atelier, Mezzanine				
TARIFS	ASSOS COMMUNE UNIQUEMENT			
Salle	Gratuit			
MAIRIE				
Location 1 journée				
Bureau en mairie	45,00			
CONCESSION CAVEAU				Nouveaux

AR Prefecture

017-21
Reçu 18/02/2020Concession temporaire (15 ans)
20230403-2327-DE

Concession 2m ² / 1m ²	81
Concession trentenaire 2 m ² / 1m ²	161
Concession cinquantenaire 2 m ² / 1m ²	232

COLUMBARIUM

Concession temporaire (15 ans)	400
Concession trentenaire	800

ESPACE DE DISPERSION DES CENDRES

Jardin du souvenir	Gratuité
--------------------	----------

MARCHE

Droit de place	0,82/ml
Droit de place camion vente	124
Forfait trimestriel 3 ml	34
Forfait trimestriel 4 ml	41
Forfait trimestriel 5 ml	47
Forfait trimestriel 10 ml	91

LOCATION MATERIEL ET MOBILIER

Pour deux jours

Tivoli 5m x 12m (tarif associations)	175,00
Tivoli 5m x 4m (tarif associations)	58,00
Tivoli pliant 3m x 3m (tarif associations)	28,00

A la journée

Table	3,00
Banc	2,00

Montant de la caution de garantie versée à la réservation par les associations, les particuliers et tout autre demandeur

Tivolis toutes dimensions, table, banc	200,00
--	--------

PHOTOCOPIE

Format A4

Noir et blanc	0,10
Couleur	0,20

PHOTOCOPIE

Noir et blanc	0,15
Couleur	0,31

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL APPLIQUEE AUX COMMERCANTS NON SEDENTAIRES (terrasses)

Etalage pour commerces	0,061€ / m2/mois
Terrasse (restaurants, cafés...)	0,061€/m2/mois

Salle La Tonnelle

TARIFS	COMMUNE (particuliers + entreprises)	ASSOS COMMUNE	HORS COMMUNE (assos / particuliers / entreprises)	
		Toute l'année	01/05 au 30/09	01/10 au 30/04

Location forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 8h30)

tarifs
applicables à
compter du
caractère
exécutoire de
la
délibérationGel des tarifs
existantsNouveaux
tarifs
applicables à
compter du
caractère
exécutoire de
la
délibérationNouveaux
tarifs
applicables à
compter du
caractère
exécutoire de
la
délibération

AR Prefecture

017-211702220-20230403-2027-DE	Salle + cuisine	572	gratuit	796
Reçu le 06/04/2023	Location 1 journée, selon 2 formules proposées : - soit de 16h à 12h le lendemain, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche (y compris fériés) - soit par tranche de 24h, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche (y compris fériés), sous réserve de disponibilité de la salle			
	Salle + cuisine	326	gratuit	460
Montant de la caution de garantie à la réservation, versée pour toute mise à disposition payante				
Quelle que soit la durée de location et le domicile du preneur	1 000,00			
PARTICIPATION AUX SORTIES DE GROUPE SENIORS				
Sortie du mois de mai 2023 (visite du parc oriental de Maulévrier)	30€ / personne			
DUPLICATION CLE SUPPLEMENTAIRE				
Associations	20€ / clé			

Nouveaux tarifs applicables à compter du caractère exécutoire de la délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 4 avril 2023

Le Maire,

 Hervé PINEAU

Le Secrétaire,

Joseph GARCIA

